



RAPPORT ANNUEL

2017

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, comprenant au moins une commune d'au moins 3 500 habitants, adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Par ailleurs, les délégués communautaires de chaque commune doivent rendre compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Ce document donne une vision exhaustive de toutes les actions menées par la Communauté de Communes, aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire pour l'année 2017.

PRESENTATION DE LA CCL

Présentation de la CCL	1
<i>A – Le territoire</i>	1
<i>B – Les compétences</i>	2
Présentation des instances politiques	6
<i>A – Le Conseil de communauté</i>	6
<i>B – L'exécutif</i>	11
<i>C – Le bureau</i>	11
<i>D – Les commissions</i>	12
Présentation des compétences	13
<i>A – Aménagement de l'espace</i>	13
<i>a) Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)</i>	13
<i>b) Instruction du droit des sols</i>	13
<i>B - Développement économique</i>	15
<i>a) Les zones d'activité</i>	15
1. Zone de l'Evangile	15
2. ZAC des Loges	16
3. ZAC de Saint Germain	18
<i>C- Tourisme</i>	18
<i>D– Aménagement-entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage</i>	19
<i>E – Collecte et traitement des déchets ménagers</i>	19
<i>F - Création, aménagement et entretien de la voirie</i>	19
<i>a) Les voiries communautaires</i>	20
<i>b) Les travaux réalisés en 2017</i>	20
<i>c) Conventions d'entretien des voiries communautaires</i>	21
<i>G - Politique du logement et cadre de vie</i>	21
<i>a) Programme Local de l'Habitat</i>	21
<i>b) Programme « Habiter Mieux »</i>	22
<i>c) Les cœurs de villages</i>	22
<i>H - Construction, entretien, fonctionnement d'équipements Sportifs</i>	25
<i>a) Piscines</i>	25
1. Piscine de Jargeau	25
2. Piscine de Châteauneuf sur Loire	27
<i>b) Gymnases</i>	29
1. Gymnase de Darvoy	29

PRESENTATION DE LA CCL

2. Salle de sports de combat pour le secteur de Châteauneuf sur Loire, Saint Martin d'Abbat et Bouzy la Forêt	29
3. Gymnase de Vitry aux Loges	30
4. Salle omnisports de Fay aux Loges	30
I - Protection et mise en valeur de l'environnement	31
a) Gestion de l'assainissement non collectif	31
b) Gestion du risque inondation	34
J - Actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse	35
a) Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)	36
b) Les Relais Assistants Maternels (RAM)	38
K - Actions de développement de services de santé	39
a) Le centre intercommunal de santé	39
b) Les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)	40
L – Transport des enfants	40
Présentation des Services	41
Informations financières	41

PRESENTATION DE LA CCL

A – LE TERRITOIRE

Par arrêté du 2 septembre 2016, le Préfet du Loiret a décidé de l'extension du périmètre de la CCL à 6 nouvelles communes issues de la communauté de communes VALSOL.

A compter du 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes des Loges compte désormais 20 communes : Bouzy La Forêt, Châteauneuf sur Loire, Combreux, Darvoy, Donnery, Fay aux Loges, Férolles, Ingrannes, Jargeau, Ouvrouer les Champs, Saint Denis de l'Hôtel, Saint Martin d'Abbat, Sandillon, Seichebrières, Sigloy, Sully la Chapelle, Sury aux Bois, Tigy, Vienne en Val, et Vitry aux Loges.

Le territoire de la Communauté de Communes des Loges s'étend sur près 55 000 hectares avec un bassin de vie d'un peu plus de 42 000 habitants.

Espace à dominante rurale, située au cœur du Département, en bordure Est de la Métropole Orléanaise, la CCL se trouve à équidistance des principaux axes autoroutiers (A10, A19 et A77) et traversée par la RD2060. Elle profite également de la présence de l'aéroport du Loiret situé sur son territoire à Saint Denis de l'Hôtel.

La CCL constitue un territoire attractif, en croissance démographique soutenue (croissance annuelle moyenne de 0,8% sur la période 2009-2014 contre 0,5% pour le territoire métropolitain).

L'industrie est le premier secteur pourvoyeur d'emplois (40% des postes au 31/12/2015 sur le territoire de la CCL contre 14% en moyenne en France) avec une part très importante réservée à l'agroalimentaire. A contrario, même si elle représente peu d'emplois, l'agriculture reste une activité structurante pour l'espace.



PRESENTATION DE LA CCL

Nom de la commune	Population INSEE totale 2018	Superficie 2018
BOUZY-LA-FORET	1 260	3 747
CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	8 153	4 001
COMBREUX	280	1 267
DARVOY	1 927	858
DONNERY	2 781	2 177
FAY-AUX-LOGES	3 755	2 648
FEROLLES	1 260	1 705
INGRANNES	531	3 898
JARGEAU	4 625	1 466
OUVROUER-LES-CHAMPS	588	1 054
SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL	2 974	2 545
SAINT-MARTIN-D'ABBAT	1 776	3 897
SANDILLON	3 995	4 131
SEICHEBRIERES	202	1 484
SIGLOY	679	946
SULLY-LA-CHAPELLE	416	2 617
SURY-AUX-BOIS	809	3 800
TIGY	2 359	4 729
VIENNE-EN-VAL	1 975	3 594
VITRY-AUX-LOGES	2 095	4 406
TOTAL	42 440	54 970

B – LES COMPÉTENCES

Les Communes membres ont choisi de s'associer au sein de la Communauté de Communes des Loges pour réaliser des études, des infrastructures, des équipements, et mettre en œuvre des services communautaires, complémentaires des projets communaux, et qu'il leur aurait été difficile ou impossible de réaliser seules, indépendamment les unes des autres.

Au 1^{er} janvier 2017, les compétences de la CCL se sont enrichies du développement économique et du tourisme. Une minorité de blocage s'est exprimée pour ne pas transférer la compétence PLUi à la CCL.

Ainsi, les compétences exercées par la Communauté de Communes des Loges se décomposent de la manière suivante :

Les compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du code général des collectivités territoriales ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

PRESENTATION DE LA CCL

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Les compétences optionnelles :

A. CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE :

Création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire et de leurs dépendances : fossés, caniveaux, trottoirs, accotements et talus, murs de soutènement, signalisation horizontale et verticale, barrières et murs de protection, ouvrages d'art tels que ponts, tunnels, passerelles.

B. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE :

a. Habitat et logement

Elaboration et mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat

Construction, acquisition et gestion de logements sociaux d'intérêt communautaire tels que prévus dans le PLH, en relation avec les bailleurs, les constructeurs et les communes

b. Opérations Cœur de village

Sont considérées d'intérêt communautaire les opérations d'aménagement d'espaces publics « Cœur de village » issues de l'audit d'aménagement communautaire.

C. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS SPORTIFS :

D. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- a. La réalisation ou la mise à jour des études de zonage et leur mise à enquête publique
- b. Le contrôle des installations neuves et anciennes
- c. L'assistance à l'entretien des installations.

Les compétences facultatives :

1. Actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse :

La Communauté de communes est compétente pour créer et gérer

- des haltes-garderies,
- des Relais d'Assistantes Maternelles,
- des multi-accueils
- un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

PRESENTATION DE LA CCL

2. Action de développement de services de santé

La Communauté de communes est compétente pour construire et gérer des maisons de santé pluridisciplinaires et favoriser, par toute action que ce soit, le maintien et l'implantation de services de soins.

3. Numérisation du cadastre et traitement des données numérisées.

La Communauté de communes est compétente pour prendre en charge la numérisation de données, ainsi que les outils de gestion correspondants, et tous outils de dématérialisation.

4. Transport

- a) Transport nécessaire à l'acheminement des enfants vers les Centres de Loisirs Sans Hébergement communaux
- b) Transport correspondant aux sorties des Centres de Loisirs sans Hébergement pendant les vacances scolaires, à raison d'une sortie par semaine d'ouverture du centre.
- c) Etude d'un service de transport destiné aux jeunes, aux personnes en situation précaire et aux personnes âgées en concertation avec les autorités organisatrices de transports publics.
- d) Transport des enfants habitant les communes de la CCL et fréquentant les écoles de la CCL vers la piscine la plus proche.

5. Fonds de concours

Conformément à l'article L 5214-16 du CGCT, la Communauté de Communes et les Communes membres peuvent s'attribuer réciproquement des fonds de concours afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'équipements d'intérêt communautaire.

6. Etudes

La Communauté de communes est compétente pour mener et financer des études, audits et diagnostics :

- a) intéressant l'ensemble de ses communes adhérentes,
- b) de faisabilité pour des projets intercommunaux
- c) permettant de préparer un éventuel transfert de compétence

PRESENTATION DE LA CCL

LOCALISATION DES EQUIPEMENTS DE LA CCL



PRESENTATION DES INSTANCES POLITIQUES

A – LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

La Communauté de Communes est administrée par un Conseil de Communauté.

Il règle par ses délibérations les affaires de la Communauté de Communes.

Il peut déléguer une partie de ses attributions au président et/ou au bureau.

45 délégués siègent au conseil de la Communauté de Communes des Loges :

Communes	Population municipale	Répartition de droit commun (au titre des II à V du L.5211-6-1 CGCT)
Bouzy-la-Forêt	1235	1
Châteauneuf-sur-Loire	7906	8
Combreux	263	1
Darvoy	1871	2
Donnery	2664	3
Fay-aux-Loges	3557	4
Ingrannes	521	1
Jargeau	4499	5
Saint-Denis-de-l'Hôtel	2931	3
Saint Martin-d'Abbat	1710	1
Seichebrières	195	1
Sully-la-Chapelle	416	1
Sury-aux-Bois	785	1
Vitry-aux-Loges	1946	2
Férolles	1216	1
Ouvrouer les Champs	574	1
Sandillon	3950	4
Sigloy	688	1
Tigy	2288	2
Vienne en Val	1960	2

Il est précisé que la désignation des suppléants est réservée aux communes ne disposant que d'un seul siège au sein du Conseil Communautaire.

PRESENTATION DES INSTANCES POLITIQUES

BOUZY LA FORÊT

Florence
BONDUEL



François
DAUBIN



CHATEAUNEUF SUR LOIRE

Florence
GALZIN



Régis
PLISSON



Martine
GAUGE-
GRÜN



Philippe
ASENSIO



Michèle
VERCRUYSEN



Benoit
GUEROULT



Michèle
PLANQUE



Dominique
BONNEFOY



COMBREUX

Philibert de LA
ROCHEFOUCAULD



Christian
GASNIER



DARVOY

Philippe
LODENET



Valérie
TANCHOUX



PRESENTATION DES INSTANCES POLITIQUES

DONNERY

Daniel
CHAUFTON



Jocelyne
CHESNEAU



Jean-Yves
THOMAS



FAY AUX LOGES

Frédéric
MURA



Paul
PERRIN



Anne
BESNIER



Richard
RAMOS



FEROLLES

David
DUPUIS



Sylvain
POPLAIN

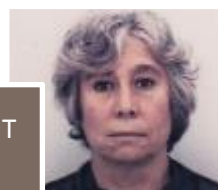


INGRANNES

Robert
RAPINE



Axelle de SAINT
AFFRIQUE



JARGEAU

Jean-Marc
GIBEY



Sophie
HÉRON



Joël
HOURDEQUIN



Marie-
Yvonne
ARDOUREL



Daniel
BRETON



PRESENTATION DES INSTANCES POLITIQUES

OUVROUER LES CHAMPS

Laurence
MONNOT



Geneviève LEROUX-
BACHELET



SAINT DENIS DE L'HOTEL

Jean-Pierre
GARNIER



Anne
ROUMEGAS-
PORCHE



Daniel
OBERSON



SAINT MARTIN D'ABBAT

Joël
TURPIN



Marie-Françoise
GOUMAND



SANDILLON

Gérard
MALBO



Denis
BISSONNIER



Odile
TAFFOUREAUX



Pascal
JUTEAU



SEICHEBRIERES

Philippe
VACHER



André
ROUSSEAU



PRESENTATION DES INSTANCES POLITIQUES

SIGLOY

Patricia
BOURGEAIS



Gabrielle
PRIAN-THOMAS



SULLY LA CHAPELLE

Odile de
COURCY



Philippe
LAVELLE



SURY AUX BOIS

Danielle
MARSAL



Alain
GERMAIN



TIGY

Noël LE GOFF



Jean-Pierre
LAGNY



VIENNE EN VAL

Odile
DURAND



Yann
THOMAS

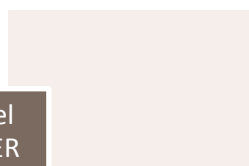


VITRY AUX LOGES

Jean-Claude
NAIZONDARD



Christel
BARBIER



PRESENTATION DES INSTANCES POLITIQUES

B – L’EXECUTIF

Le Président est chargé d’exécuter les décisions du conseil de communauté, et est l’autorité territoriale vis-à-vis du personnel.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Président est accompagné de 9 Vice-Présidents :

	Vices Présidences	Délégations / Commissions
1	Florence GALZIN	Finances Développement économique et numérique
2	Jean Marc GIBEY	Services aux communes
3	Philippe VACHER	Urbanisme – SCOT – PLH Cœurs de village
4	Daniel CHAUFTON	Voiries
5	Jean Claude NAIZONDARD	Equipements
6	Anne BESNIER	Santé - Petite enfance – Services à la population
7	Gérard MALBO	SPANC – GEMAPI – Eaux potable, usées, pluviales
8	Patricia BOURGEAIS	Tourisme – Communication - Culture
9	Régis PLISSON	Mobilité et développement durable

C – LE BUREAU

Le bureau est composé du Président, des Vice-Présidents et d’autant de membres que de Communes membres de la Communauté de Communes. »

Le Président consulte le bureau sur tout sujet qu’il souhaite soumettre à sa réflexion, recueille son avis sur toute proposition issue des travaux des commissions et lui soumet à l’ordre du jour du Conseil de Communauté.

Le Président et le bureau peuvent recevoir délégation du Conseil de Communauté.

Le bureau se réunit chaque mois afin de préparer le conseil de communauté.

PRESENTATION DES INSTANCES POLITIQUES

D – LES COMMISSIONS

Les commissions comprennent des représentants de toutes les communes et sont les instances d'étude et les forces de propositions pour les actions et les services à mettre en œuvre.

La CCL adhère aux organismes suivants :

- au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) anciennement Syndicat Mixte du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire ;
- au SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Châteauneuf sur Loire),
- au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour le personnel des collectivités territoriales,
- au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « APPROLYS CENT'ACHAT »,
- à l'outil « Vigifoncier » proposé par la SAFER (mise en place du portail cartographie),
- au GIP Loire & Orléans Eco,
- au Syndicat mixte ouvert Agence Loiret Numérique,
- à la Société Publique Locale « INGENOV 45 » par le Conseil Départemental,
- au Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud,
- à Initiative Loiret
- au Centre de Gestion du Loiret pour la gestion des ressources humaines
- à l'Association des Communauté de France
- à l'association des Maires du Loiret
- à l'Agence de Développement et de Réservation touristique du Loiret

PRESENTATION DES COMPETENCES

A - AMENAGEMENT DE L'ESPACE

a) Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le SCOT est un outil de planification et d'aménagement du territoire permettant de réfléchir à l'évolution et au développement d'un espace de vie. Le SCOT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement.

Le SCOT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

Le SCOT contient 3 documents :

- **un rapport de présentation**, qui contient notamment un diagnostic et une évaluation environnementale du projet d'aménagement
- **le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**
- **le document d'orientation et d'objectifs (DOO)**, qui est opposable juridiquement aux PLUi et PLU, PLH, PDU et cartes communales, ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement (ZAD, ZAC, lotissements de plus de 5000 m², réserves foncières de plus de 5ha...)

La Communauté de Communes des Loges a missionné le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire devenu PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne pour l'élaboration, la gestion et le suivi du SCOT qui sera donc défini à l'échelle des 3 EPCI membres du PETR (CCL, CC de la Forêt et CC du Val de Sully).

Pour réaliser ce SCOT, le PETR a constitué un groupement de commande pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, initialement avec les Pays Loire Beauce et du Pays Sologne Val Sud en février 2015. L'avancement des travaux a été momentanément interrompu durant l'année 2017 en raison des modifications de périmètre des EPCI et des Pays suite au nouveau schéma de coopération intercommunale. La première phase correspondant au diagnostic devra être réactualisée pour tenir compte de ces modifications.

Le coût global du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi juridique des trois SCOT est de 48 960 € T.T.C.

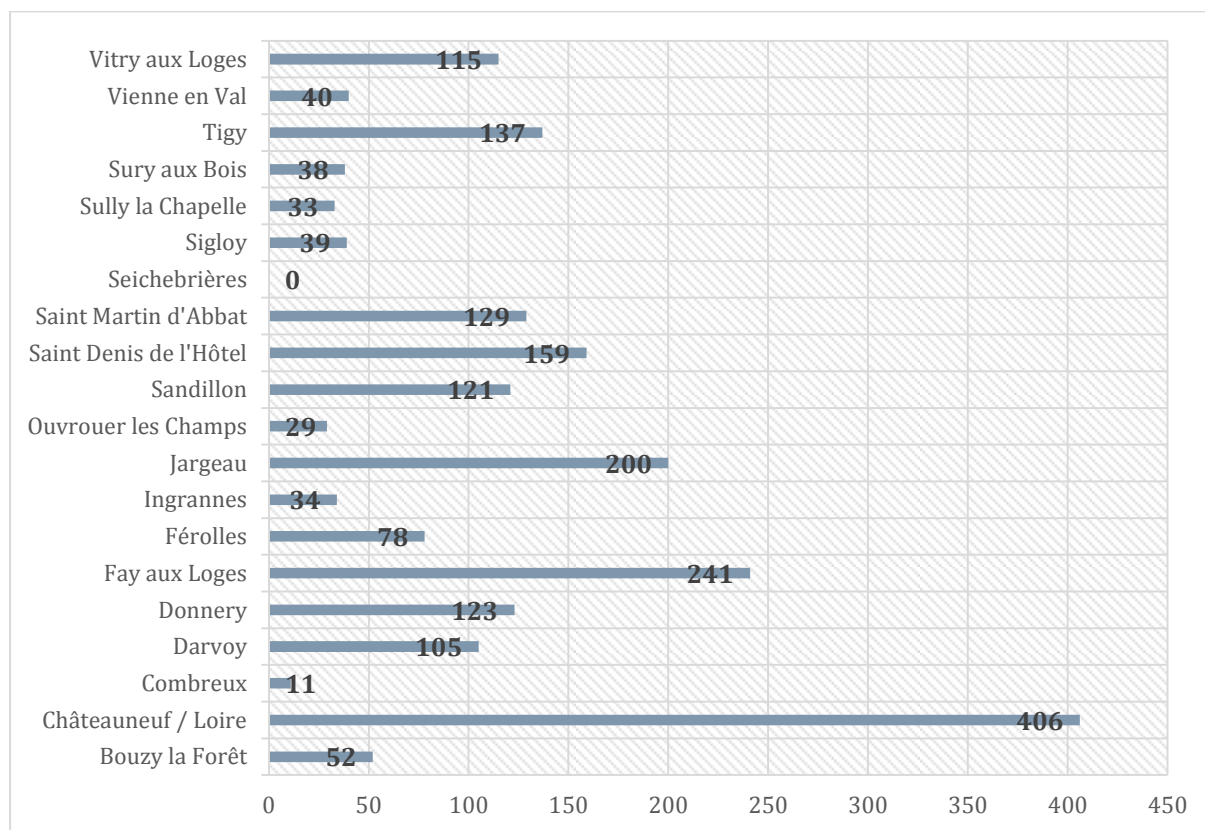
b) Instruction du droit des sols

En 2015, la CCL a décidé de créer un service d'instruction du droit des sols afin de palier au désengagement des services de l'Etat. Ce service instruit, pour le compte des communes, les certificats d'urbanisme, les permis de construire et de démolir, les permis d'aménager et les déclarations préalables. Ce service est rendu gratuitement aux communes.

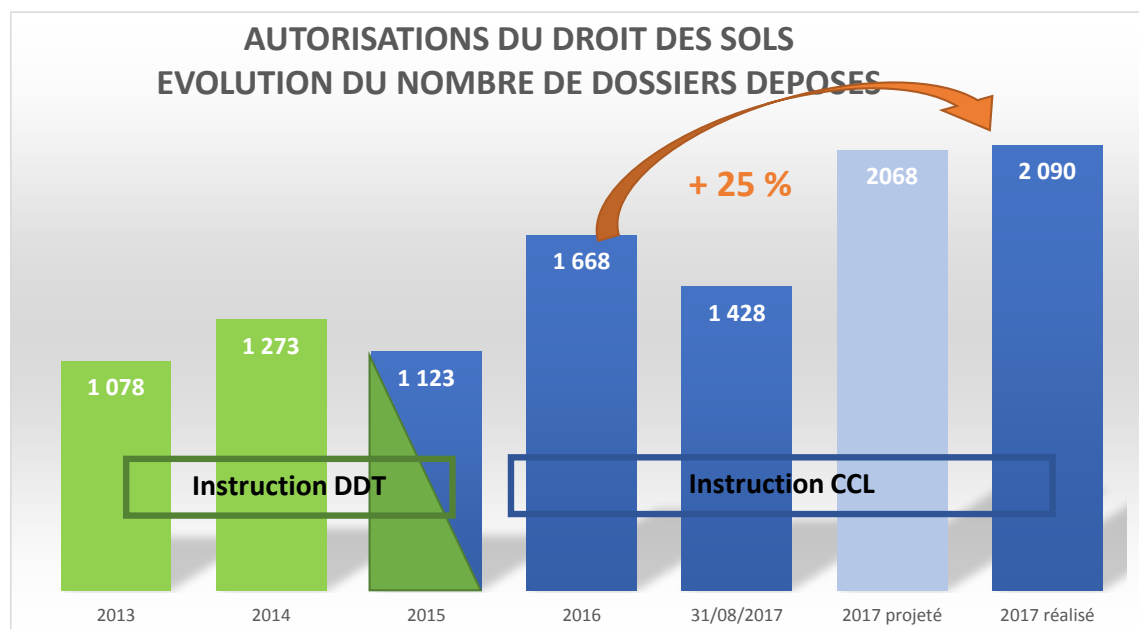
Le service connaît un accroissement important de son activité depuis sa création. Au 2^e semestre 2017, une convention a été établie avec la ville d'Orléans en vue de se porter un appui technique réciproque à l'instruction de ces actes. Ainsi, cette convention a posé le cadre d'un dispositif de coopération souple, sous la forme de mise à disposition d'agents volontaires, et des engagements révisables selon les volumes d'activités de chacun. 39 jours hommes ont été réalisés par les équipes de la ville d'Orléans au sein du service IADS de la CCL.

PRESENTATION DES COMPETENCES

Nombre de dossiers déposés par communes en 2017 :



Evolution du nombre de dossiers déposés par an :



PRESENTATION DES COMPETENCES

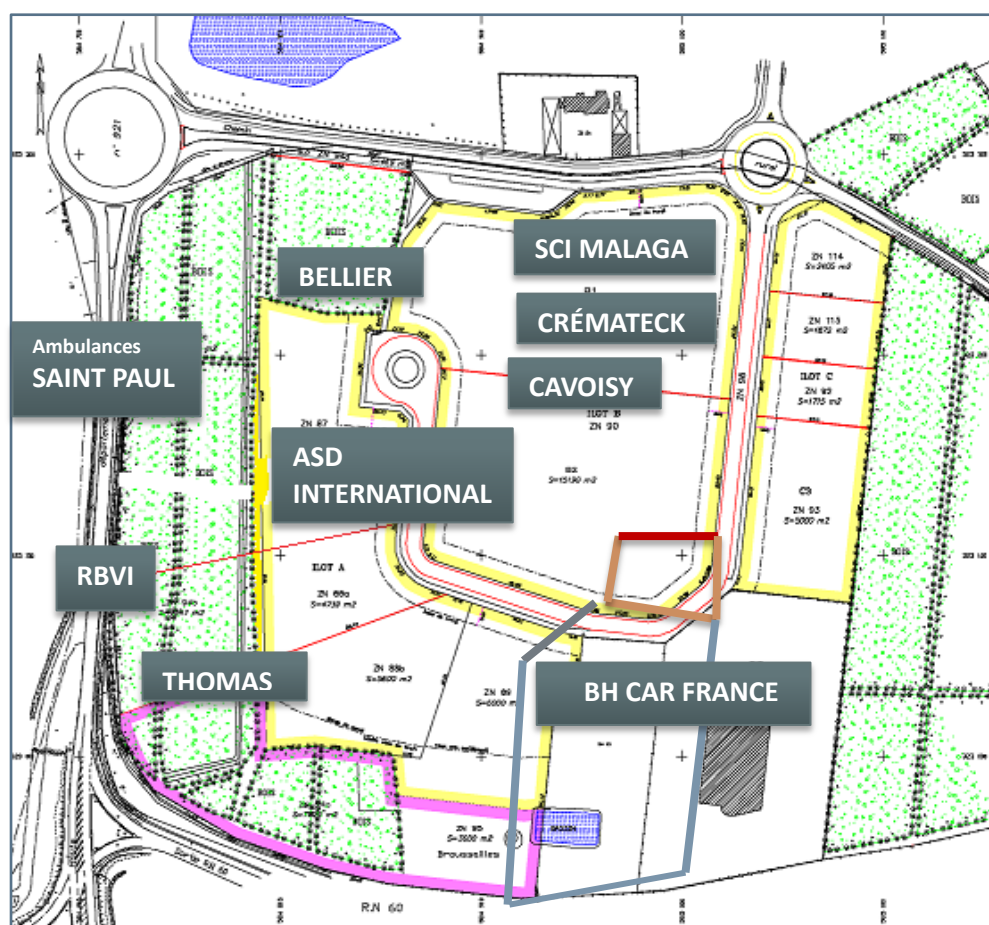
B - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

a) Les zones d'activité

La CCL gère 3 zones d'activité :

- La zone de l'Evangile, située sur la commune de Fay aux Loges, s'étend sur 8 hectares, au nord de la RN 60 et au sud de l'étang, avec des parcelles réparties le long de la voie de desserte centrale.
- La zone des Loges, située également sur la commune de Fay aux Loges, dans le prolongement de la zone de l'Evangile aux lieudits « La Loge Cognet » et « L'Aubinière », s'étend sur 72 hectares. 57 ha sont cessibles, 15 ha sont conservés en espace naturel. Sa commercialisation est programmée en 3 phases.
- La zone de Saint Germain, située sur la commune de Vienne-en-Val, transférée à la CCL dans le cadre de l'extension de périmètre. Elle représente une surface totale de 14 hectares. 9 ha sont actuellement aménagés, avec une possibilité d'extension de 5 ha.

1. Zone de l'Evangile



PRESENTATION DES COMPETENCES

2. ZAC des Loges

Les travaux de la première tranche de la zone des Loges ont été réalisés pour un total de près de 4.8 millions d'euros, dont 1.5 millions d'euros de subventions.

Les travaux d'aménagement de la seconde tranche ont été lancés au cours de l'année 2017. Ils seront achevés en 2018. Ils permettent la commercialisation

ZAC DES LOGES - AVANCEMENT DE LA COMMERCIALISATION



IMPLANTATIONS ACTUELLES		En m ²
1 Alainé		69 855
2 Bourdin		16 182
3 Banana Rods		6 000
4 IME Pro		3 000
5 People and Baby		3 210
6 Saveurs des Loges		3 500
7 SCI Bdeux		2 500
8 EDL		6 000
9 BULTEAU LB Aménagement		5 000
10 BLM		10 000
11 IGT		5 500
		130 747 m²
VENTES ACTEES PAR DELIBERATION		
II Transport CMG		12 000
E DB Schenker		55 452
		67 452 m²
VENTES EN COURS DE VALIDATION		
A Extension EDL		5 488
C Agro		200 000
D ALAINE		66 214
D1 ALAINE		18 263
P1 Société Nouvelle Lecointe		9 790
		299 755 m²
PROSPECTION EN COURS APRES RDV AVEC PORTEURS PROJET		
D5		4 000
P2		29 300
D6		8 234
D3		9 726
		33 300 m²
RESTE DISPOBIBLE		
D2 Parcelle 2		5 377
D4 Parcelle 4		8 000
D7 Parcelle 7		27 555
		40 932 m²

PRESENTATION DES COMPETENCES

Le prix de vente des terrains est fixé à 15.08 € HT le m².

Au cours de l'année 2017, le Conseil Communautaire a délibéré pour 4 cessions :

- Au profit de l'entreprise ALAINE : 68 000 m² - Projet d'investissement de l'entreprise de 11 M€ avec la création de 15 emplois sur 3 ans. La CCL a accordé une aide économique sous forme de remise de prix (14,50 € HT au lieu de 15,08 € HT)
- Au profit de l'entreprise TRANS CMG : 12 000 m²
- Au profit de l'entreprise IGT : 6 040 m²
- Au profit de l'entreprise FBS : 8 000 m². Défection de l'entreprise : le projet ne se réalisera pas.

Compte tenu des engagements de réservation et des lettres d'intention d'acquérir reçues par la CCL, la commercialisation de la zone est dorénavant de plus de 90%.

Cette zone dispose d'équipements spécifiques : un parking poids lourds de 20 places, un pont bascule, un parking de covoiturage de 52 places, d'accès libre et gratuit avec 2 bornes de recharge électrique. Le parking de covoiturage est couvert d'ombrières photovoltaïques ; le rachat par EDF de l'électricité produite permet l'autonomie de la zone en termes d'éclairage public.

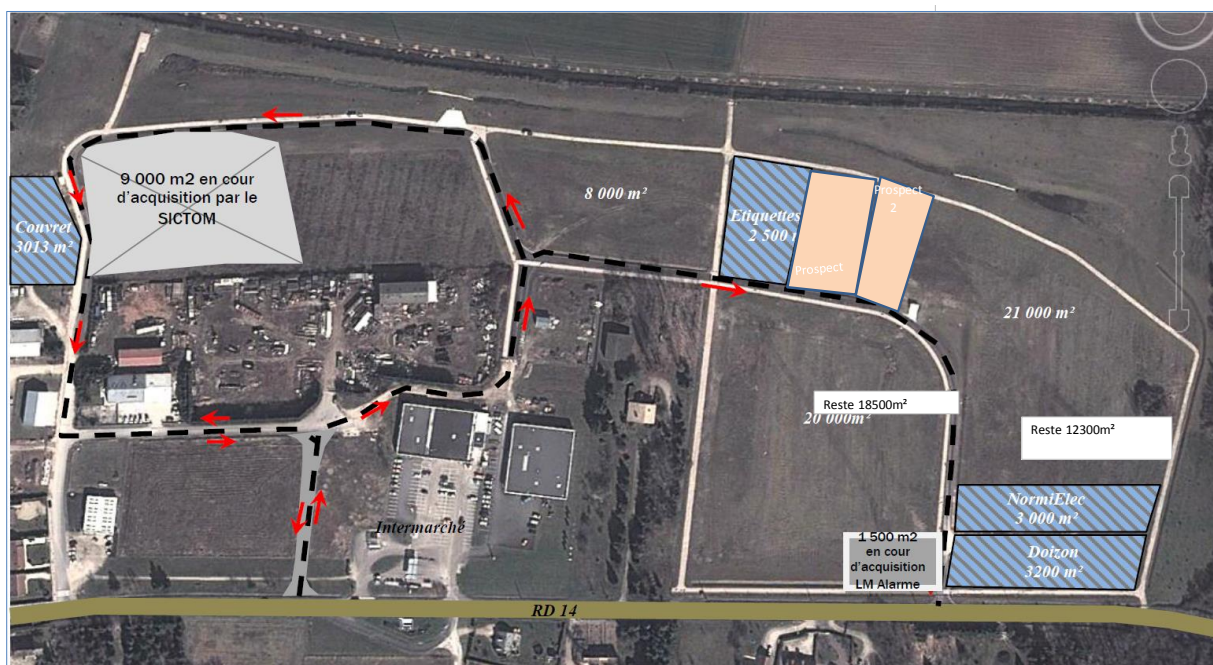
Un sentier découverte nature de l'étang de l'évangile à Fay aux Loges a été aménagé en 2012. Ce parcours, long d'un kilomètre, propose aussi une aire de détente et de loisirs autour de l'étang avec un espace de pêche, une aire de pique-nique, un sentier de découverte sur la faune et la flore avec explications sur le solaire et les cycles de vie.



PRESENTATION DES COMPETENCES

3. ZAC de Saint Germain

La zone de Saint Germain a été réalisée par la CC VALSOL entre 2010 et 2012. Sa superficie est de 14 ha.



IMPLANTATIONS ACTUELLES	En m ²
Doizon	3 200
Normielec	3 000
Etiquette RC	2 500
SICTOM	9 000
Couvret	3 013
LM ALARME	1 500
	22 213 m ²

PROSPECTION EN COURS APRES RDV AVEC PORTEURS PROJET	
Prospect 1 - Réparation machine outil	3 500
Prospect 2 - Peinture	1 500
	5 000 m ²

C – TOURISME

La Communauté de Communes des Loges exerce la compétence tourisme via l'office intercommunal de tourisme. Ce dernier dispose de 2 bureaux : Jargeau et Châteauneuf sur Loire.

La CCL lui attribue une subvention annuelle de 180 millions d'euros. En 2018, la CCL a mis en place la taxe de séjour afin de renforcer sa capacité d'action en matière touristique.

PRESENTATION DES COMPETENCES

D – AMENAGEMENT-ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La CCL gère l'aire d'accueil des gens du voyage situé chemin des comtesses à Châteauneuf sur Loire. Cette aire dispose de 12 emplacements pouvant accueillir 24 caravanes. La gestion de l'aire est confiée à l'entreprise VAGO. Le coût net annuel pour la CCL s'élève à 50 K€.

	Taux d'occupation mensuel effectif
Janvier	48%
Fevrier	52%
Mars	32%
Avril	1%
Mai	24%
Juin	6%
Juillet	0%
Aout	1%
Septembre	41%
Octobre	67%
Novembre	80%
Décembre	83%
TOTAL	36%

E – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MENAGERS

Cette compétence est déléguée au SICTOM de la région de Châteauneuf sur Loire pour la collecte et au SYCTOM des Régions de Gien - Châteauneuf sur Loire pour le traitement.

Les rapports d'activité au titre de l'année 2017 ont été présentés au Conseil communautaire du 24 septembre 2018.

F - CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Trois critères particuliers sont retenus pour identifier une voie d'intérêt communautaire :

- la voie est l'axe principal reliant une commune membre à une autre,
- la voie est un accès à une voie plus importante,
- la voie permet l'accès à un équipement dont le rayonnement est intercommunal (par exemple golf, base de loisirs, musée...).
-

PRESENTATION DES COMPETENCES

a) Les voiries communautaires

Le périmètre des voiries communautaires s'est élargi en 2017 en raison de l'extension du périmètre de la CCL. L'ex CC VALSOL était également compétente en matière de voirie. Toutefois, les modalités retenues pour l'évaluation des charges transférées n'étaient pas identiques au sein des 2 EPCI :

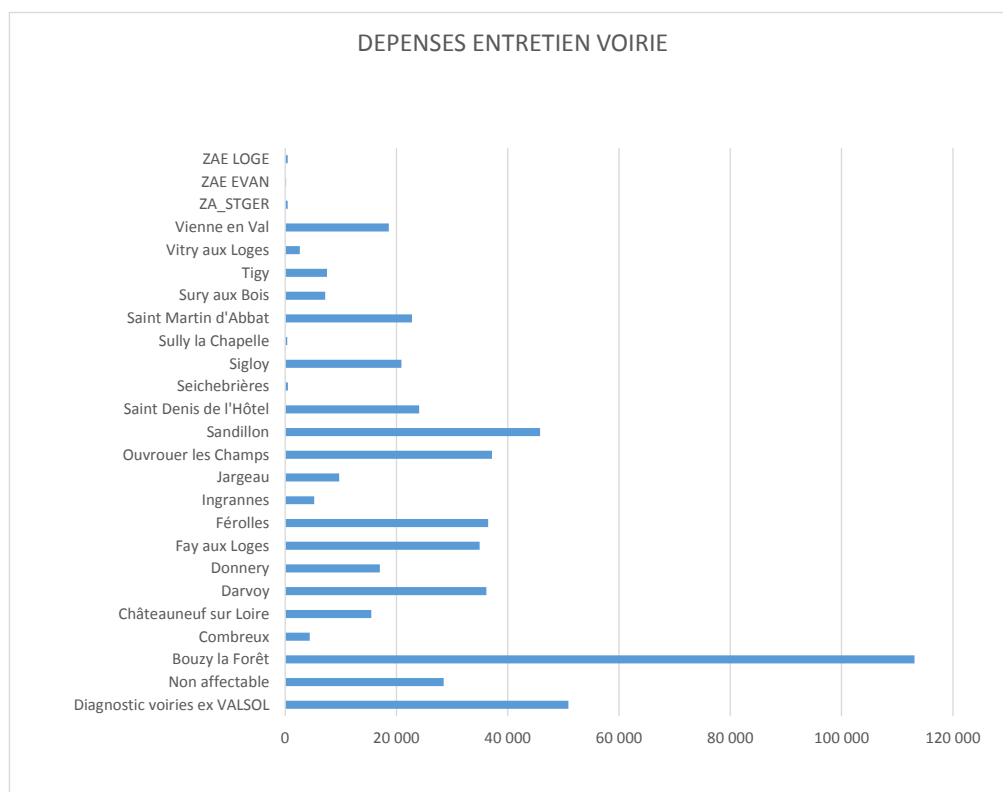
- Au sein de la CC VALSOL, la durée d'amortissement retenue pour l'évaluation du coût de renouvellement de l'équipement était de 18 ans. Au sein de la CCL, la durée d'amortissement retenue était de 7 ans.
- La CCL prenait en compte des frais de gestion à hauteur de 5% des charges transférées ce qui n'était pas le cas de la CC VALSOL.

En conséquence, la CLECT a été réunie les 4 septembre et 12 octobre afin d'harmoniser les méthodes d'évaluation et de recalculer le montant des charges transférées.

Les nouvelles voiries communautaires issues des 6 communes de l'ex CC VALSOL représentent 66 km. Au total, la longueur des voiries communautaires est de 166 km.

b) Les travaux réalisés en 2017

La CCL dispose d'un budget annuel d'entretien de voirie de 550 K€. Les dépenses réalisées se sont réparties ainsi entre les communes :



En investissement, la CCL consacre un budget annuel de 750 K€. En 2017 a été défini le programme d'aménagement de la rue de la Pelle à Darvoy. En raison de délais importants d'acquisition par la commune de Darvoy des parcelles correspondant à l'emprise de la voie, les travaux n'ont pas pu réellement démarré. Les crédits ont été reportés sur 2018. Le budget de l'opération s'élève à 470 K€.

PRESENTATION DES COMPETENCES

Le projet consiste en l'aménagement de la rue de la Pelle à Darvoy entre la RD 951 et la rue de Chaudy :

- Réalisation d'une chaussée lourde de 5m40 de largeur avec bordurage
- Aménagement des entrées particulières
- Confection d'un trottoir et d'une liaison douce
- Raccordement des ouvrages d'eaux pluviales au réseau public
- Aménagement de l'éclairage public
- Réalisation d'espaces verts
- Traitement des divers carrefours

c) Conventions d'entretien des voiries communautaires

Compte tenu de l'absence de services techniques « opérationnels » au sein de la Communauté de Communes et afin d'assurer la continuité des travaux de maintenance et d'entretien courants des voiries d'intérêt communautaire, le personnel technique des différentes communes ainsi que le matériel ont été mis à disposition, dans le cadre de conventions signées avec l'ensemble des communes.

Celles-ci déterminent :

1. les domaines d'intervention respectifs entre la Communauté de Communes et ses communes adhérentes sur les voiries communautaires ;
2. la fréquence des interventions de la Communauté de Communes sur celles-ci ;
3. les modalités de mise à disposition des personnels et des matériels.

G - POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE

a) Programme Local de l'Habitat

Adopté en 2012 par le conseil communautaire, après une phase de diagnostic partagé avec les communes, **le Programme Local de l'Habitat (PLH)** constitue un des outils de planification et de développement harmonieux du territoire communautaire, visant à favoriser l'accès de toutes les populations à un habitat adapté.

L'objectif global de production est fixé à 1 332 logements sur 6 ans sur les 14 communes de la CCL (périmètre antérieur au 01/01/2017), soit 222 par an.

- 18 % d'habitat social locatif
- 31 % d'habitat social destiné à l'accession
- 51 % relevant du marché libre

Pour conduire cette politique, la CCL dispose notamment de 2 moyens d'action : les réserves foncières et les garanties d'emprunt accordées aux bailleurs sociaux. La CCL laisse aux communes le soin de gérer les logements réservés en contrepartie des garanties accordées.

En 2017, une seule garantie a été sollicitée et accordée à 3F Immobilière Centre Loire pour une opération de construction de 6 logements individuels à usage locatif sur la commune de Châteauneuf sur Loire, 55 Rue de la Croix des Plantes. La garantie a été accordée à hauteur de 50% d'un emprunt de 746 169 €.

PRESENTATION DES COMPETENCES

b) Programme « Habiter Mieux »

Le programme « Habiter Mieux » a été mis en place par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2014. Il vise à soutenir la réalisation de travaux de rénovation thermique pour les ménages modestes, de façon à améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat. Sont concernés les propriétaires occupants et les bailleurs éligibles du parc privé.

La mission d'information et d'animation concernant l'amélioration thermique de l'habitat privé a été confiée à SOLIHA Loiret (convention d'un an, renouvelée chaque année).

L'objectif est de 25 logements réhabilités pour l'année.

Une participation financière de la CCL à hauteur de 500 € par dossier éligible est versée pour bonifier la prime de l'ANAH.

La convention entre la Communauté de Communes des Loges et SOLIHA Loiret a permis l'amélioration de 33 logements en 2017 représentant un montant total de travaux de 571 897 €.

Parmi ces dossiers, 26 entraient dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux » pour les économies d'énergie. Ces 26 dossiers engagés ont généré environ 508 000 € de travaux. Le montant moyen des travaux réalisés est de 19 500 € par logement. Le montant des subventions versées s'élève à 239 000 € soit un taux de subvention moyen de 47 %. Le montant moyen de subvention est de 9 200 € par logement. La CCL a apporté 6% des aides.

Les travaux pour les économies d'énergie devraient permettre l'économie de 80 tonnes d'équivalent pétrole (tep), soit environ 78 000 litres de fioul, soit encore une facture énergétique diminuée de 80 € par mois et par logement amélioré.

COMMUNE	NB DOSSIERS	TRAVAUX (COUT EN EUROS)
Bouzy la Forêt	1	55 000
Châteauneuf / Loire	5	116 768
Darvoy	1	27 000
Donnery	1	10 254
Fay aux Loges	2	46 540
Jargeau	6	96 538
Saint Denis de l'Hôtel	3	44 991
Sury aux Bois	1	6 000
Tigy	2	34 869
Vitry aux Loges	4	69 940
TOTAL	26	507 900

Pour son action d'animation, SOLIHA Loiret est rémunéré par la CCL à hauteur de 3 500 € plus une participation de 294 € par dossier réalisé.

c) Les cœurs de villages

Sur la base d'un diagnostic propre à chaque commune, identifiant l'historique du développement et les principaux éléments de paysage, la répartition et la typologie d'habitat, les caractéristiques principales de la composition du paysage communal, des préconisations adaptées à chaque commune (circulation, stationnement, éléments permettant de renforcer la centralité...) ont été formulées servant de base aux projets cœur de village.

PRESENTATION DES COMPETENCES

Ces opérations sont réalisées en tenant compte :

- De la qualité environnementale, avec le concours de paysagistes
- Des projets d'aménagement de la commune, pour venir en complémentarité

Trois opérations « cœurs de village » sur les communes de Bouzy la Forêt, Saint Martin d'Abbat et Sury aux Bois ont été réalisés en 2017.

- | | |
|------------------------|--------|
| - Bouzy la Forêt | 375 K€ |
| - Saint Martin d'Abbat | 440 K€ |
| - Sury aux Bois | 450 K€ |

C 1- Bouzy la Forêt

Description des travaux

- Desserte des terrains situés à l'arrière de la salle des fêtes et de l'ensemble église / presbytère (devant faire l'objet d'une opération de logements) et réalisation d'un parking communal.
- Aménagement et mise en valeur des espaces situés devant la salle des fêtes et de l'église.
- Transformation de la voirie de la Rue de la Mairie en voirie d'entrée de bourg.



C 2 -Saint Martin d'Abbat

Description des travaux :

- Valorisation du centre bourg : réalisation de la desserte des terrains situés dans les « dents creuses » des arrières de propriétés longeant la route départementale pour faciliter la construction de nouveaux logements et pour créer une desserte de la boulangerie actuelle avec un stationnement minute à proximité.
- La nouvelle voirie parallèle à la route départementale de 3 m 50 de largeur en sens unique débouchera sur la Rue des Genêts. Deux places de parking seront aménagées à côté des logements de Vallogis, à l'ouest du projet.

PRESENTATION DES COMPETENCES

Les objectifs de ce projet sont donc, au-delà de la mise en valeur et de l'embellissement du centre bourg de Saint Martin d'Abbat, de sécuriser l'accès au commerce et aux écoles de part et d'autre de la route départementale à fort trafic routier, et de créer des liaisons douces.



C 3 - Sury aux Bois

Description des travaux :

L'opération de ce cœur de village concerne l'aménagement des abords de l'église, de la mairie, la liaison avec le canal d'Orléans et la traversée du centre bourg.

Le projet se décline en 6 objectifs :

- Réduire la vitesse des véhicules dans la traversée du bourg en créant une zone 30.
- Aménager une place de village, faisant ainsi le lien entre la mairie et l'église.
- Rendre la mairie accessible en créant devant la mairie un perron de 2 mètres.
- Créer trois poches de stationnement accueillant ainsi 15 places de stationnement.
- Aménager l'accès au canal pour mettre en valeur la rue du Lavoir débouchant sur le canal d'Orléans.
- Aménager le tour de l'église en créant une petite placette où le stationnement des véhicules sera impossible grâce par la mise en place de bornes anti-stationnement. La fontaine Saint Georges, une des curiosités du village, située à l'arrière de l'église sera ainsi mise en valeur.



PRESENTATION DES COMPETENCES

H - CONSTRUCTION, ENTRETIEN, FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Au 31 décembre 2017, la Communauté de Communes des Loges a désormais la gestion de 5 équipements sportifs : les piscines de Châteauneuf sur Loire et de Jargeau, le gymnase de Darvoy, le gymnase de Vitry aux Loges et le dojo de Châteauneuf sur Loire.

a) Piscines

1. Piscine de Jargeau

Cet équipement construit en 2006 et ouvert en septembre 2007 comprend un bassin d'une longueur de 25 m et d'une largeur de 10 m (soit 4 lignes d'eau) avec une profondeur de 80 cm à 2m.

Les baigneurs peuvent aussi investir l'espace extérieur, d'une superficie de 450 m² où des bains de soleil sont mis à leur disposition.

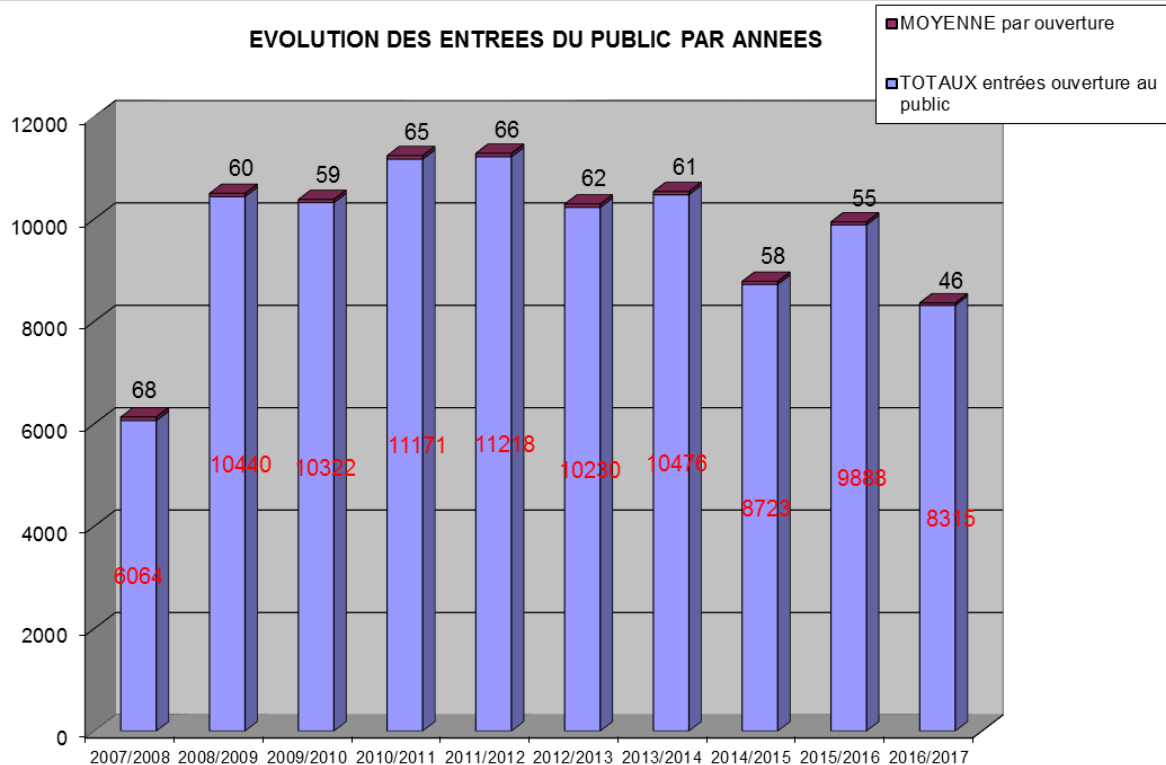
Les activités (type apprentissage, aqua gym, aqua bike, natation synchronisée...) sont organisées par les associations.



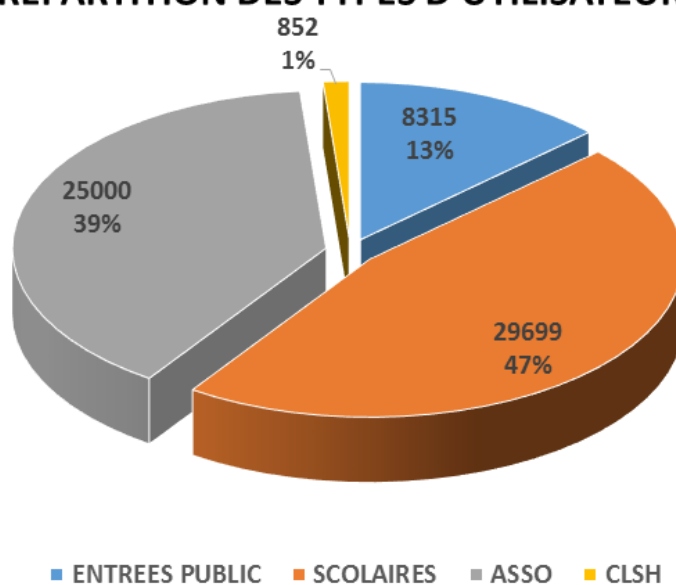
Pour la période de septembre 2016 à septembre 2017, **8 315 entrées** ont été enregistrées contre **9 888 entrées** l'année précédente.

PRESENTATION DES COMPETENCES

EVOLUTION DES ENTREES DU PUBLIC PAR ANNEES



REPARTITION DES TYPES D'UTILISATEURS



PRESENTATION DES COMPETENCES

2. Piscine de Châteauneuf sur Loire

La piscine de Châteauneuf-sur-Loire date de juillet 1973, une réfection de l'accueil et des vestiaires a été réalisée en 2000. Cet équipement est actuellement dotée d'un bassin intérieur (4 lignes de nage - 25m de long), d'un bassin extérieur (6 lignes de nage – 25m de long) et d'une pataugeoire. Il dispose également d'un important espace détente extérieur.

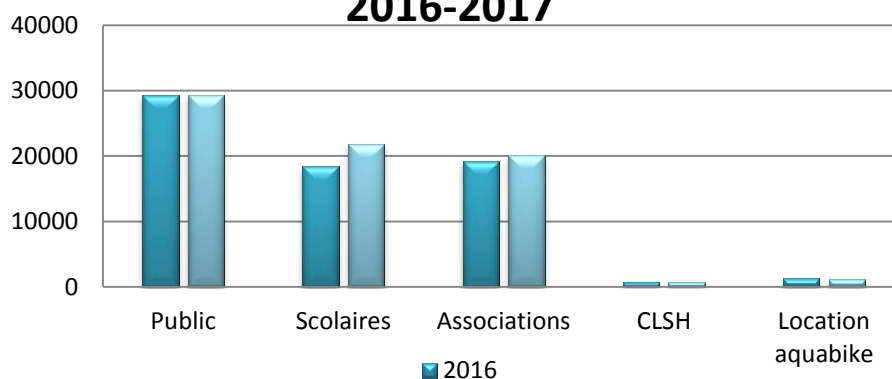


La Communauté de Communes des Loges propose des cours collectifs d'apprentissage et de perfectionnement de la natation, un jardin d'enfants et des cours d'aquabike. Les associations proposent également : aquagym - natation sportive - plongée et nage avec palmes.

Pour l'année 2017, **73 246 entrées** ont été enregistrées, tout public confondu. En 2016 **69 065 entrées** avaient été enregistrées, soit une augmentation de l'ordre de 6 %.

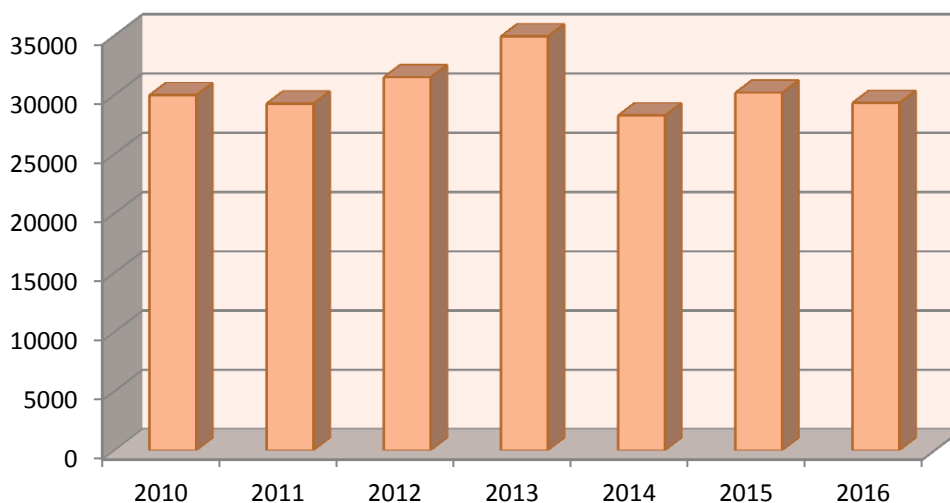
Le public individuel représente **29 264 entrées**.

Comparaison des fréquentations 2016-2017



PRESENTATION DES COMPETENCES

Evolution des entrées "public individuel" depuis



Projet de réhabilitation de la piscine de Châteauneuf sur Loire

Compte tenu de la vétusté du bâtiment actuel, le Conseil communautaire a décidé d'engager une réhabilitation complète de l'établissement.

La société D2X a été chargée de la définition du programme. Par délibération du 23 octobre 2017, le Conseil communautaire a lancé un marché de conception réalisation portant un volet essentiel d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment. Le projet porte sur l'ensemble de l'équipement :

- Le bassin sportif couvert,
- Le bassin sportif extérieur,
- La restructuration des espaces intérieurs et extérieurs,

Le projet vise à réhabiliter la piscine existante afin de disposer d'un équipement couvert moderne et confortable, associant la vocation sportive et éducative :

- **La mise aux normes** et le maintien de l'équipement en état de fonctionnement par la réhabilitation complète des installations techniques
- **L'amélioration de la performance énergétique** du bâtiment, qui constitue un volet essentiel au regard des coûts de fonctionnement d'un tel équipement.
- Pour tenir compte de la **dynamique démographique** et de l'implantation du nouveau lycée, un 2^{ème} bassin intérieur de 80m² sera réalisé. Il est destiné à accueillir les activités d'aquagym, aqua-bike et apprentissage afin de libérer des lignes d'eau supplémentaires dans le bassin de 25m.
- Le projet prend également en compte **l'accès des personnes handicapées à la pratique sportive** (cheminement, siège hydraulique...)

PRESENTATION DES COMPETENCES

Le projet comprend :

- Sur le plan fonctionnel, la reconfiguration des espaces intérieurs et extérieurs :
 - Création de vestiaires avec casiers (à la place des porte habits)
 - Création d'un local pour le personnel (vestiaires, bureaux, sanitaires)
 - Modification du hall d'entrée avec banque d'accueil et espace protégé pour la caisse
 - Reconstruction complète des locaux techniques
 - Rénovation du bassin intérieur (réfection carrelage, joints, étanchéité)
 - Création d'un bassin intérieur de 80 m², destiné à accueillir les activités type gym aquatique / aqua bike
 - Rénovation du bassin extérieur (limitation de la profondeur à 1,80 m et habillage inox)
 - Création de jeux d'eau extérieurs sans profondeur
- Sur le plan technique, l'amélioration des performances énergétiques de l'équipement vise à **faire passer la consommation en énergie finale gaz + électricité de 2602 kwh/ef / m² plan d'eau à 2119 kwh/ef / m² plan d'eau.**

L'enveloppe globale affectée au projet est de 6 M€.

La fermeture de la piscine est envisagée pour septembre 2018. La durée des travaux est de 16 à 18 mois pour une ouverture envisagée début 2020.

b) Gymnases

La CCL gère 3 équipements : un gymnase à Darvoy, la salle de sports de combat à Châteauneuf sur Loire et un gymnase à Vitry aux Loges. Un nouvel équipement est en cours de construction à Fay aux Loges. Ces équipements sont à destination des scolaires et des associations.

1. Gymnase de Darvoy

Bâtiment construit par la CCL, ouvert en 2013, situé rue de la Pelle à Darvoy.



2. Salle de sports de combat pour le secteur de Châteauneuf sur Loire, Saint Martin d'Abbat et Bouzy la Forêt

L'équipement, construit sur la commune de Châteauneuf sur Loire – 98 Allée des Cèdres, a ouvert ses portes en novembre 2015.

A noter que ce bâtiment a obtenu les 1^{ers} prix « coup de cœur » du jury et du public au palmarès des constructions bois de la Région Centre.

PRESENTATION DES COMPETENCES



3. Gymnase de Vitry aux Loges

Transféré par la commune de Vitry aux Loges à la CCL en avril 2015, cet équipement a fait l'objet d'un projet de réhabilitation conduit sous la maîtrise d'œuvre du cabinet CS Architecture. Les travaux ont été réalisés en 2017 – 2018. Le montant total de l'opération s'est élevé à 862 K€.

Ce bâtiment est composé d'une salle principale et d'un dojo.

4. Salle omnisports de Fay aux Loges

La salle est réalisée à Fay aux Loges, rue André Chenal, principalement pour les communes de Donnery, Fay aux Loges, Ingrannes et Sully la Chapelle.

Les travaux ont débuté en avril 2017 et la livraison de l'équipement est prévue en 2018.

Elle sera composée d'une grande salle permettant de pratiquer tous les sports collectifs (sauf le hand-ball) et le sport scolaire.

Une salle plus petite lui sera attenante pour la danse. Cette salle d'une superficie de 150 m² sera équipée d'un parquet.

Le Cabinet Bertrand Penneron est en charge de la maîtrise d'œuvre. Le coût global de l'opération s'élève à 2,7 M€.



PRESENTATION DES COMPETENCES

I - PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

a) Gestion de l'assainissement non collectif

Au 1^{er} janvier 2017, suite à l'extension le périmètre de la CC des Loges avec l'intégration de 6 nouvelles communes issues de la CC Val Sol, le parc passe de 3 198 à 4 503 installations d'assainissement non collectif.

Communes	Installations ANC	Communes	Installations ANC
Bouzy la Forêt	320 (+7)	Saint Denis de l'Hôtel	55 (-1)
Châteauneuf sur Loire	562 (-3)	Saint Martin d'Abbat	283 (+1)
Combreux	75 (0)	Sandillon	127
Darvoy	16 (0)	Seichebrières	20 (0)
Donnery	119 (0)	Sigloy	290
Fay aux Loges	456 (0)	Sully la Chapelle	130 (0)
Férolles	86	Sury aux bois	349 (0)
Ingrannes	170 (0)	Tigy	452
Jargeau	166 (0)	Vienne en Val	240
Ouvrouer les Champs	110	Vitry aux Loges	477 (0)
Total des installations			4503 (+1305)

Un technicien SPANC et une assistante sont chargés du service depuis le 1^{er} février 2004.

Le SPANC de la Communauté de Communes des Loges :

- Instruit en régie l'ensemble des demandes de création ou de réhabilitation d'installations (contrôles de conception et de réalisation),
- Coordonne et assure le suivi des prestataires,
- Organise les campagnes mensuelles de vidanges (informations, commande, facturation),
- Assure l'information des usagers et la gestion complète du service (facturation, veille réglementaire, etc.).

1 - Le contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution pour les installations neuves ou réhabilitées

Ce contrôle est réalisé en régie depuis le 1^{er} février 2004 et se décompose en deux temps :

le contrôle de conception et d'implantation consiste en l'instruction des dossiers de demande d'installation d'assainissement non collectif pour émettre un avis sur la faisabilité du projet neuf ou réhabilité. Lorsqu'il s'agit d'une maison neuve, l'instruction de l'assainissement non collectif se fait en parallèle de celle du permis de construire.

le contrôle de bonne exécution permet de vérifier la bonne exécution des travaux, sur le terrain, avant remblaiement des ouvrages. Un avis sur la conformité du dispositif est alors émis.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017, 249 (+51) contrôles d'installations neuves ou à réhabiliter ont été réalisés par le SPANC de la C.C.L soit une augmentation de 26%.

PRESENTATION DES COMPETENCES

Communes	Avis de faisabilité (CU, DP)	Avis de conception		Attestation de bonne exécution	
		Projet neuf	Projet réhabilitation	Projet neuf	Projet réhabilitation
Bouzy la Forêt	9	3	2	2	3
Châteauneuf sur Loire	14	19	4	5	4
Combreux	2	1	2	1	2
Darvoy	-	-	-	-	-
Donnery	1	3	1	1	-
Fay aux Loges	14	13	5	2	5
Férolles	3	2	3	-	1
Ingrannes	1	-	2	1	2
Jargeau	1	-	1	-	-
Ouvrouer les Champs	-	1	1	-	2
Saint Denis de l'Hôtel	1	-	-	1	1
Saint Martin d'Abbat	-	3	8	-	3
Sandillon	1	1	1	-	-
Seichebrières	-	-	1	-	-
Sigloy	8	4	3	-	3
Sully la Chapelle	5	1	2	-	2
Sury aux Bois	3	4	2	1	1
Tigy	3	1	4	1	4
Vienne en Val	4	1	1	1	-
Vitry aux Loges	6	6	9	5	4
TOTAL	76 (+19)	63 (+24)	52 (+18)	21(+5)	37(-15)
		115 (+42)		58 (-10)	
TOTAL CONTROLES	249 (+51)				

2 - Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes

Ce contrôle consiste à vérifier le fonctionnement et l'entretien de l'ensemble des installations existantes :

- vérifier l'état de l'installation
- informer le propriétaire sur la nécessité d'entretien de l'installation
- noter les modifications éventuellement réalisées depuis la dernière visite : ajout de ventilation, rehausse de regard, etc...
- préconiser au propriétaire des modifications de l'installation pour assurer sa pérennité et minimiser son impact sur l'environnement
- répondre aux questions relatives à l'assainissement non collectif

Pour le territoire de la Communauté de Communes des Loges (CCL) cette obligation est respectée depuis 2007.

PRESENTATION DES COMPETENCES

CLASSIFICATION suivant la grille d'évaluation de l'Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de contrôle	En %	En nombre
Installations ne présentant pas de non-conformité ⇒ aucun défaut ou quelques préconisations d'amélioration et d'entretien	22.7 %	1008
Installations présentant une non-conformité ne présentant pas de risque pour la santé des personnes (installations situées hors zone à protéger et incomplètes ou sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements mais sans risque de contact avec des eaux usées ou non contrôlables correctement faute de point d'accès suffisant) ⇒ réhabilitation qu'en cas de vente sous 1 an	46.3 %	2053
Installations présentant un risque pour la santé des personnes (installations présentant un risque de contact avec des eaux usées OU situées dans une zone à protéger (périmètre de captage d'eau potable) et incomplètes ou sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements) ⇒ réhabilitation sous 4 ans ou 1 an en cas de vente.	15,6 %	693
Absence d'installation Non-respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique : - Mise en demeure de réaliser une installation conforme - Travaux à réaliser dans les meilleurs délais	1,6 %	70

Le taux de conformité est calculé en retenant l'ensemble des installations ne présentant pas de risque pour la santé des personnes. Ce taux de conformité s'établit à 78,3%.

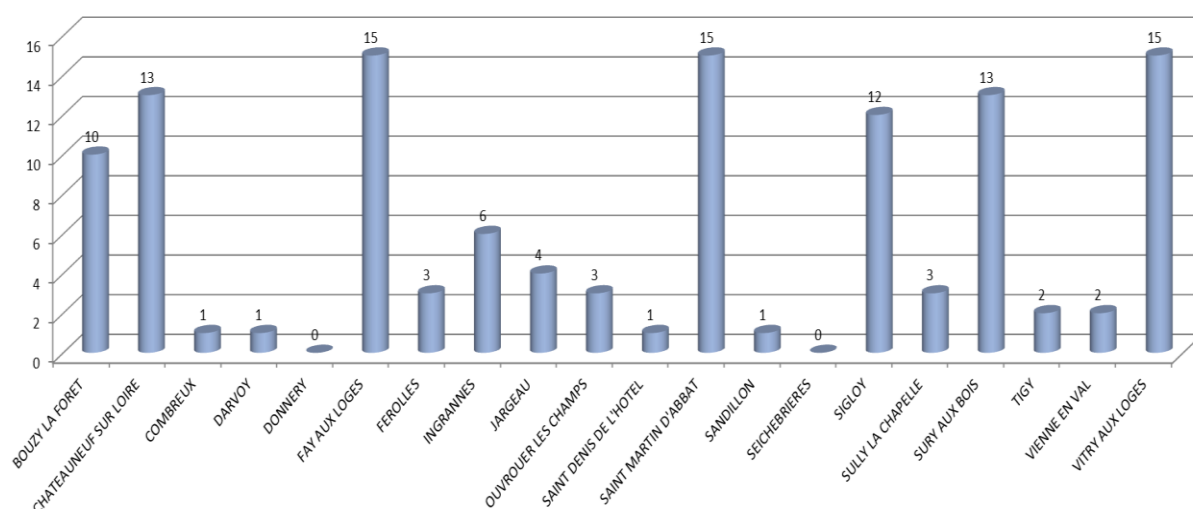
3 - Le contrôle Diagnostic dans le cadre de ventes immobilières

Depuis le 1^{er} janvier 2011, obligation de contrôle dans le cadre d'une vente (l'article L.271-4 du Code de la construction et de l'habitation et de l'article L.1331-11-1 du Code de la santé publique).

Le contrôle de diagnostic doit être daté de moins de trois ans au moment de la signature de l'acte de vente, avec l'obligation de mise en conformité de l'installation dans un délai d'un an à compter de la signature de l'acte de vente. Le rapport de visite précise le classement de l'installation selon son degré d'impact sur l'environnement.

Sur les 120 demandes, 110 ont donné lieu à un nouveau contrôle car le précédent était périmé. 22 demandes de plus ont été enregistrées par rapport à 2016.

PRESENTATION DES COMPETENCES



Le bilan est le suivant :

- 75 avis défavorables (63%) mise en conformité dans un délai d'un an suite à la date de vente ;
- 36 avis favorables avec réserves (30%) avec prescriptions d'entretien ou travaux mineurs.
- 9 avis favorables (7%) ; aucune prescription de travaux

L'ensemble des indicateurs techniques et financiers figurent dans le rapport annuel sur le prix et la qualité de service.

Le SPANC remplit actuellement toutes les missions obligatoires et offre un service facultatif (service de vidange).

Le résultat de fonctionnement 2017 est de 37 K€ portant l'excédent cumulé reporté à 245 K€.

Le résultat d'investissement 2017 est déficitaire de 25K€, portant l'excédent cumulé reporté à 42 K€.

b) Gestion du risque inondation

Le territoire à risque important d'inondation du secteur d'Orléans, qui couvre la CCL, le Val de Sully et la Métropole d'Orléans, fait l'objet d'une stratégie locale de gestion du risque inondation telle que définie par l'article R. 566-14 DU Code de l'environnement. Celle-ci a été construite avant l'année 2016 entre les 3 collectivités et les services de l'Etat.

La SLGRI a été arrêtée par le Préfet de Région le 4 mai 2017.

La SLGRI est construite autour de 5 axes :

- 1 – rechercher une meilleure maîtrise de l'inondation : prévenir la formation de brèches accidentelles et maîtriser l'entrée de l'eau dans les vals
- 2 – chercher à diminuer le risque dans les zones exposées : agir sur la vulnérabilité des enjeux et l'occupation du sol
- 3 – préparer la crise : optimiser la coordination et la préparation des acteurs du territoire
- 4 – développer une communication cohérente et pérenne : adapter la communication aux différents publics et fournir une information coordonnée sur le risque et sa gestion
- 5 – faire vivre la SLGRI des vals de l'Orléanais.

PRESENTATION DES COMPETENCES

Les 3 collectivités ont conventionné (conseil communautaire du 25 septembre 2017) pour construire un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention, étape préalable à l'adoption d'un PAPI d'actions.

Ce PAPI sera construit au cours des années 2018 & 2019.

J - ACTIONS EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

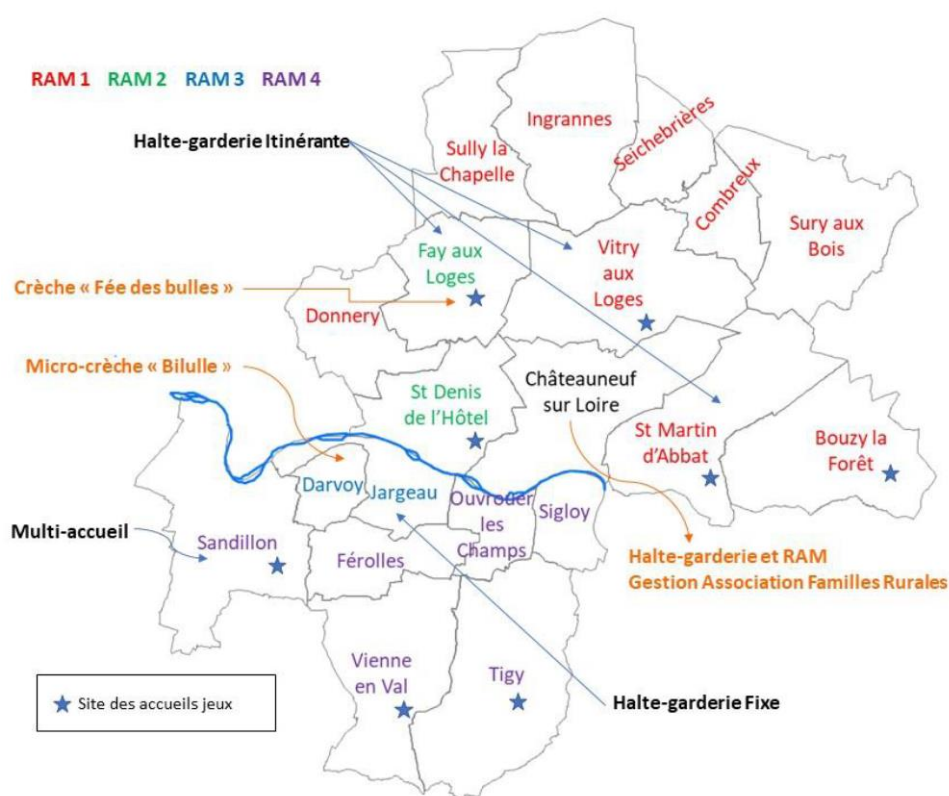
Suite à l'extension de périmètre, la CCL a repris la gestion d'un établissement d'accueil du jeune enfant et un relai assistante maternelle.

La CCL gère actuellement 4 relais assistants maternels et trois structures d'accueil collectif. Elle dispose également de 10 berceaux à la crèche Fée des Bulles (93 K€) et participe au financement de l'association Familles Rurales qui gère la halte-garderie et le RAM de Châteauneuf sur Loire (27 K€). Elle a, jusqu'en 2018, participé au financement de la crèche Bilulle pour un berceau.

L'accroissement de l'offre de service a justifié la décision, en décembre 2017, de créer 1 poste de coordinatrice à plein temps.

L'offre de service petite enfance constitue un facteur important d'attractivité sachant que notre territoire accueille 1 278 familles ayant au moins un enfant de moins de 3 ans (représentant 1 387 enfants) et que le taux d'activité des femmes y est particulièrement élevé (92,4%).

Avec 115 places en accueil collectif et 373 assistants maternels offrant 932 places d'accueil, le taux de couverture des besoins d'accueil est de 75%. 11% seulement des places d'accueil se trouvent au sein d'une structure collective (3 enfants par place en moyenne).



PRESENTATION DES COMPETENCES

a) Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Ils sont au nombre de trois gérés directement par les services de la CCL. Ils accueillent les enfants de 10 semaines à 4 ans, en mode d'accueil régulier ou occasionnel.

Des professionnelles de la petite enfance sont présentes pour accueillir, accompagner et être à l'écoute des petits et des grands. Leur mission est de proposer un accueil de qualité.

La vie en collectivité est partagée dans un espace réfléchi et aménagé pour le jeune enfant. L'équipe éducative accompagne l'enfant vers l'autonomie (apprendre à faire seul sous l'œil bienveillant de l'adulte), vers la socialisation et le prépare en douceur à la séparation.

Par le partage de jeux libres, d'activités manuelles et motrices, par des ateliers d'éveil, l'enfant apprend, découvre et expérimente.

Les haltes garderies fonctionnent sur le temps scolaire, soit 36 semaines par an. Elles fournissent les couches ; les repas sont apportés par les familles et réchauffés sur place.

Le multi accueil fonctionne 41 semaines par an. Il propose un accueil spécifique le vendredi : seuls les enfants qui vont à l'école à la rentrée suivante, sont accueillis. Il fournit les repas (grâce à un partenariat avec le restaurant scolaire) et les couches.

1. Halte-garderie Itinérante « Les Lutins des Loges »

Capacité d'accueil fixé par l'agrément :

	8h45/12h	12h/17h
Lundi - Fay aux loges	20 places	20 places
Mardi - St Martin d'Abbat	10 places	10 places
Jeudi - Fay aux loges	20 places	20 places
Vendredi - Vitry aux loges	14 places	12 places

Fay aux Loges



Saint Martin d'Abbat



PRESENTATION DES COMPETENCES

Vitry aux Loges



a) Halte-garderie Fixe « Les Lutins des Loges » à Jargeau

Mardi, jeudi et vendredi	8h45/12h	12h/17h
	20 places	14 places



c) Multi-accueil « La Maison des tout-petits » à Sandillon

Lundi, mardi et vendredi	8h / 18h	20 places
Jeudi	8h / 12h30	20 places



Pour les trois structures, sur l'année 2017, les données de fréquentation ont été les suivantes :

	Nombres d'heures d'accueil	Nombre de familles concernées	Taux d'occupation
Halte-garderie Fixe	11 650	47	78 %
Halte-garderie Itinérante	12749	65	71 %
Multi-accueil	18993	63	72 %

Les trois établissements conduisent chaque année des projets, dont certains en commun :

- La Grande Semaine de la Petite Enfance
- Temps festifs avec les familles
- Interventions musicales
- Ateliers cuisine
- Echanges avec les bibliothèques

PRESENTATION DES COMPETENCES

- Passerelle avec les écoles
- Echanges intergénérationnels
- Portes ouvertes organisées en juin
- Sorties diverses (Parc Floral, caserne des pompiers, Muséum...)
- Des temps de formation communs (« bébés signes », secourisme)

Ils accueillent également des élèves stagiaires (notamment CAP Petite enfance).



b) Les Relais Assistants Maternels (RAM)

La Communauté de Communes gère quatre RAM sur son territoire :

- Le 1^{er} relais couvre les communes de Bouzy la Forêt, Combreux, Donnery, Ingrannes, Saint Martin d'Abbat, Seichebrières, Sully la Chapelle, Sury aux Bois et Vitry aux Loges.
- Le 2^{ème} relais couvre les communes de Fay aux Loges et Saint Denis de l'Hôtel.
- Le 3^{ème} relais couvre les communes de Darvoy et Jargeau.
- Le 4^{ème} relais, entré dans le champs de compétence de la CCL au 1^{er} janvier 2017 suite à l'extension de périmètre, couvre les communes de Férolles, Ouvrouer les Champs, Sandillon, Sigloy, Vienne en Val et Tigy.

Le tableau ci-après présente le nombre d'assistantes maternelles par relais :

	RAM 1	RAM 2	RAM 3	RAM 4
AM agréés	95	91	60	104
AM en activité	69	86	52	90

PRESENTATION DES COMPETENCES

Les missions des relais :

Les Relais Assistants Maternels (RAM) sont des lieux gratuits d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile :

- Parents et futurs parents : conseils et informations sur l'ensemble des modes d'accueil
- Assistants Maternels (AM) : soutien et accompagnement dans leur pratique quotidienne

Le temps de travail de l'animatrice de RAM se décline ainsi :

1. Les temps d'accueils jeux ;

Ce sont des temps d'accueil et d'accompagnement des AM dans l'exercice de leur métier, des temps d'observation des enfants, d'échanges des pratiques professionnelles, de mise en place d'activités d'éveil adaptées à l'âge des enfants.

Ils sont des moments ressourçant pour chacun.

2. Les temps de permanence administrative.

Ce sont des temps d'accompagnement, d'écoute et d'information tant auprès des AM que des familles.

Des outils informatiques ainsi que des documents type sont mis à disposition du public (contrat de travail, notamment). Ils facilitent les échanges et les relations entre AM et parents car ils sont remis à chacun et sont similaires d'un RAM à un autre.

K - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DE SERVICES DE SANTE

La CCL est particulièrement sensible à l'insuffisance de l'offre de soin sur le territoire. Pour essayer de palier en partie à cette difficulté fortement ressentie par la population, plusieurs services ont été mis en place :

- deux maisons de santé pluridisciplinaires à Châteauneuf sur Loire et Sandillon / Vienne en Val
- un centre intercommunal de santé (CIS)

a) Le centre intercommunal de santé

Il fonctionne avec deux médecins généralistes, une assistante médicale et, depuis octobre 2017, une infirmière AZALEE.

L'infirmière **AZALEE** reçoit, sur rendez-vous, les patients atteints de maladies chroniques. Les patients peuvent accéder à ce service de prévention et de suivi à leur demande ou sur invitation de leur médecin. Elle gère le suivi, la prévention et peut-être amenée à effectuer certains examens médicaux pour les maladies chroniques suivantes : tabac, obésité, cholestérol, troubles cognitifs, diabète et hypertension.

Un des deux médecins se rend une demi-journée par semaine à l'EHPAD de Jargeau et une demi-journée par semaine à l'EHPAD de Fay aux Loges.

PRESENTATION DES COMPETENCES

Le CIS a été ouvert en 2013 sur la base d'un projet de santé validé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le CIS est signataire de l'accord national et du contrat incitatif qui s'applique aux zones déficitaires. Son activité s'inscrit dans les objectifs de santé publique.

Le CIS suit 1400 patients en tant que médecin traitant.

b) Les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)

La CCL a financé la construction d'une MSP sur la commune de Châteauneuf sur Loire. Elle a ouvert ses portes en février 2016.

15 professionnels exercent au sein de cet établissement :

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------|
| ■ 3 médecins généralistes | |
| ■ 5 infirmiers | ■ 2 psychologues à mi-temps |
| ■ 1 nutritionniste-diététicienne | ■ 1 orthodontiste |
| ■ 1 chirurgien-dentiste | ■ 1 psychomotricienne |
| ■ 1 Kinésithérapeute | |

La CCL gère également la MSP de Sandillon / Vienne en Val, dont les professionnels se trouvent répartis sur deux sites géographiques. La réalisation de cette MSP a été portée par l'ex CC VALSOL qui avait reçu l'agrément de l'ARS en 2013. Elle a été intégrée au sein d'un projet immobilier porté par LOGEMLOIRET. La CCL deviendra propriétaire au terme de 15 années de loyers. Elle a ouvert ses portes en 2015.

Sur le site de Sandillon, exercent 10 professionnels de la santé :

- | | |
|---------------------------|------------------------|
| ■ 3 médecins généralistes | ■ 1 podologue-pédicure |
| ■ 2 kinésithérapeutes | ■ 3 infirmiers |
| ■ 1 psychologue | |

Sur le site de Vienne en Val, exercent 5 professionnels de la santé :

- | | |
|----------------|--------------|
| ■ 3 infirmiers | ■ 1 dentiste |
| ■ 1 sage femme | |

L – TRANSPORT DES ENFANTS

La CCL prend en charge :

Le transport des écoliers vers les deux piscines de Jargeau et Châteauneuf sur Loire

Une sortie par ALSH et par semaine de vacances scolaires

En 2017, ce service a représenté une charge de 106 K€ : 63 K€ pour les piscines et 43 K€ pour les ALSH. 126 sorties ALSH ont ainsi été organisées au cours de l'année 2017.

PRESENTATION DES SERVICES

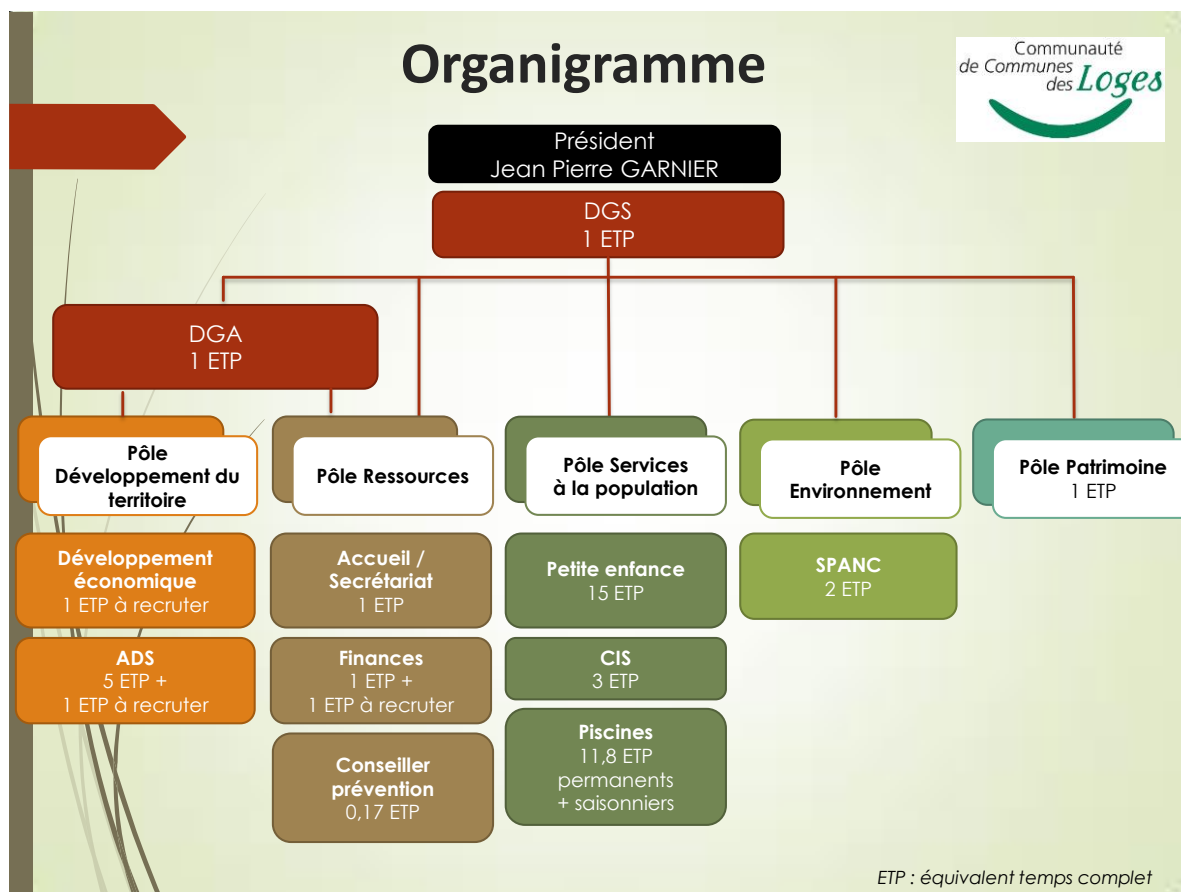
La CC des Loges comptait 47 agents au 31/12/2017 :

- 35 fonctionnaires
- 8 contractuels sur emploi permanent
- 4 contractuels sur emploi non permanent

L'augmentation du nombre d'agents entre le 31/12/2016 (35 agents) et le 31/12/2017 s'explique par :

- l'intégration de la CC VALSOL et la reprise de 9 agents (5 personnes sur la petite enfance, 2 personnes sur des fonctions administratives, 2 personnes sur l'instruction du droit des sols)
- la création d'un poste de développeur économique, d'un poste au service instruction droit des sols, d'un poste de coordinatrice petite enfance à temps plein et d'un poste de conseiller de prévention mutualisé avec 11 communes de la CCL.

Ces 47 agents représentaient 39,1 Equivalent Temps Plein Rémunéré en moyenne sur l'année.

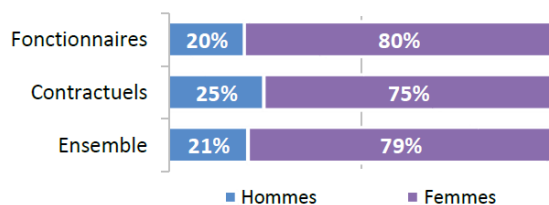


PRESENTATION DES SERVICES

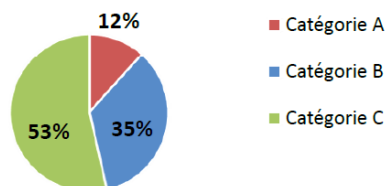
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	34%	13%	30%
Technique	20%	13%	19%
Culturelle			
Sportive	11%	25%	14%
Médico-sociale	34%	50%	37%
Police			
Incendie			
Animation			
AOTM			
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition par genre et par statut des agents sur emploi permanent



➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes administratifs	21%
Adjointes techniques	16%
Educateurs des APS	14%
Educateurs de jeunes enfants	14%
Agents sociaux	9%

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

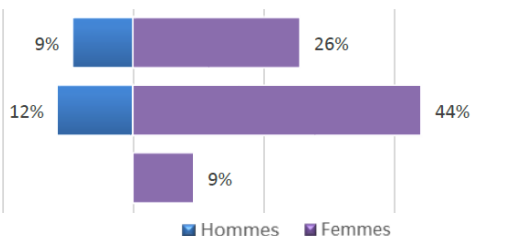
Âge moyen* des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	46,79
Contractuels permanents	36,88
Ensemble des permanents	44,94
Contractuels non permanents	26,25

de + de 50 ans

de 30 à 50 ans

de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le compte administratif retrace l'exécution du budget de l'année écoulée. Il est en général intéressant de pouvoir mettre en perspective sur plusieurs années l'évolution des principaux postes de recettes et de dépenses. Pour la CCL en 2017, une analyse rétrospective n'aurait pas de sens en raison de la modification du périmètre de l'EPCI au 1/01/2017.

L'exercice 2017 se solde par :

- Un **résultat excédentaire** en section de **fonctionnement** à hauteur de **1 241 360 €**
- Un **résultat déficitaire** en section d'**investissement** à hauteur de **- 966 826 €**

La section de fonctionnement

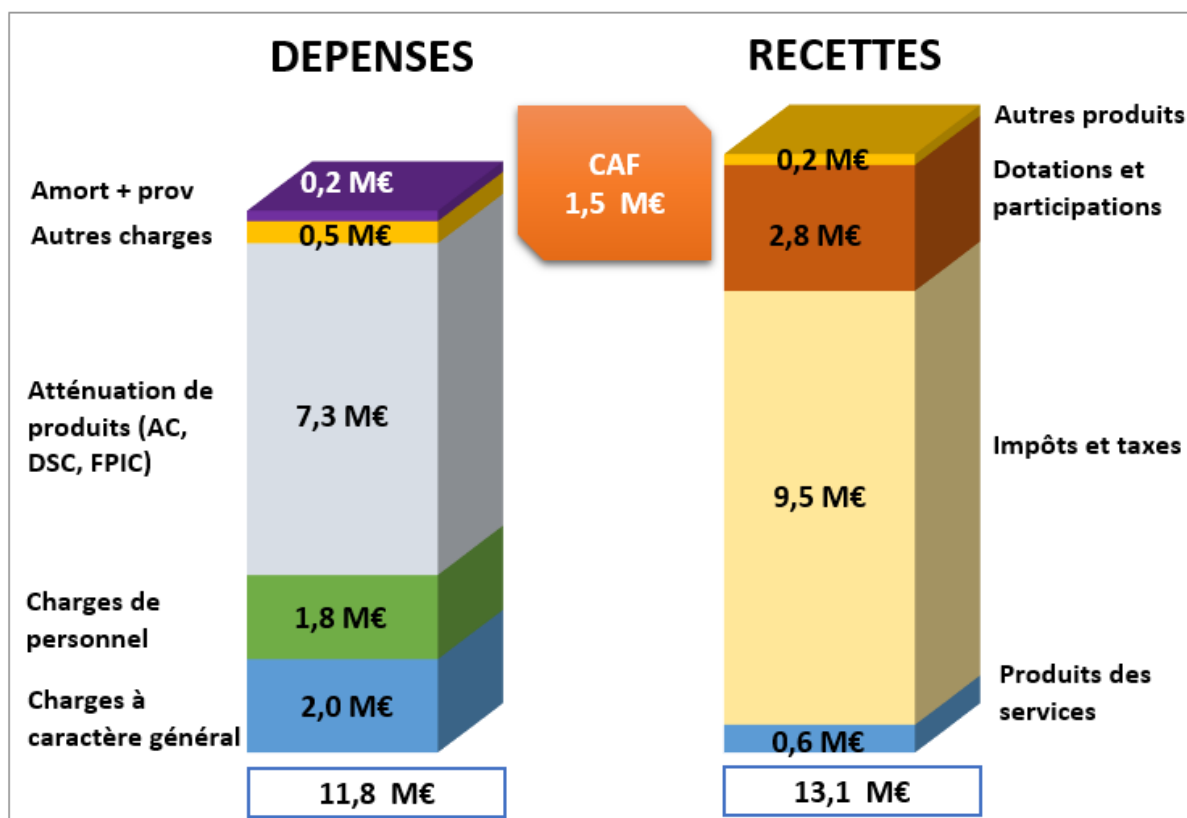
Elle retrace l'ensemble des recettes et des dépenses permettant d'assurer le fonctionnement courant des services de la CCL.

Le principal poste de dépenses est constitué des versements vers les communes :

- Les attributions de compensations qui correspondent au versement de produits fiscaux (6,9 M€)
- La dotation de solidarité communautaire (0,2 M€)
- Le fonds de péréquation intercommunal et communal (0,1 M€)

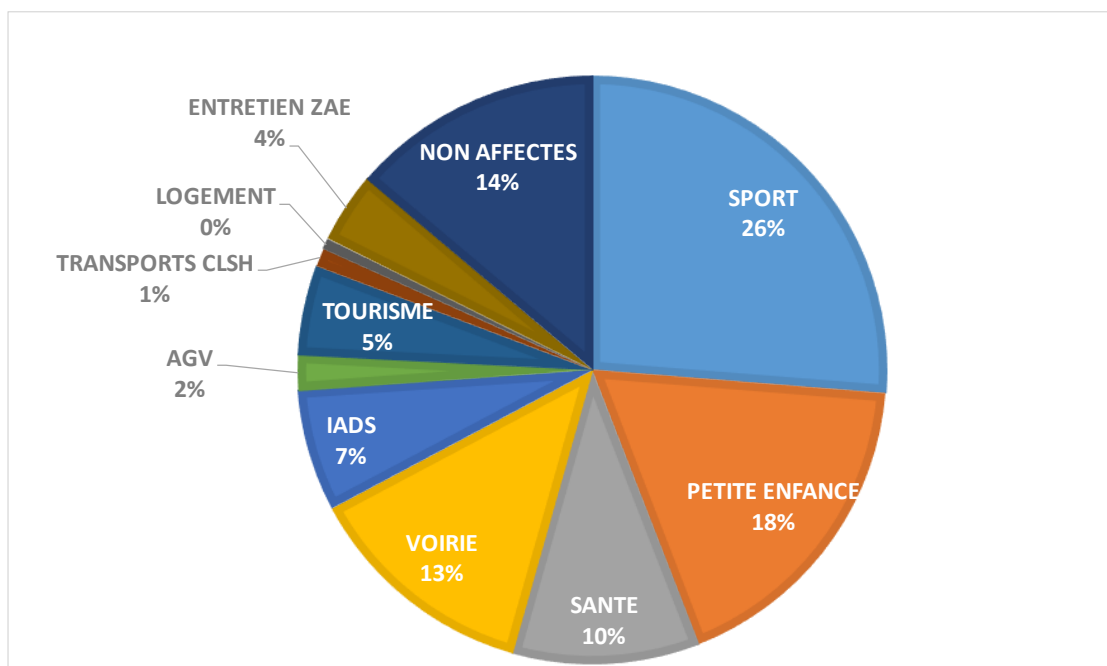
Charges de personnel et charges à caractère général représentent respectivement 15% et 17% des charges de fonctionnement.

La CCL n'a pas de dette et donc pas de frais financiers.



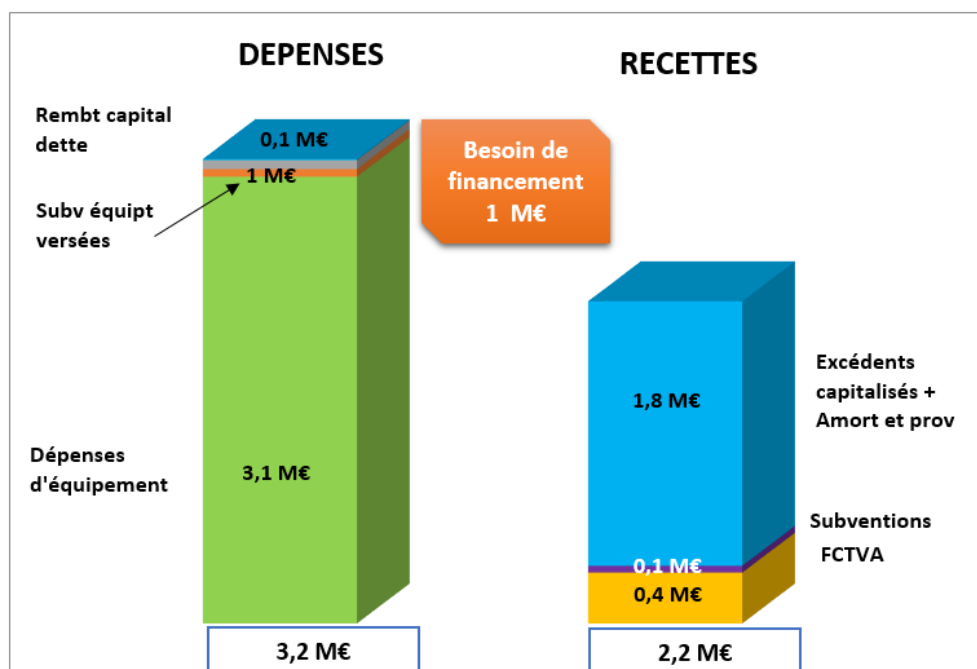
INFORMATIONS FINANCIÈRES

Hors reversement de fiscalité, les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi par domaines d'intervention :



La section d'investissement

Elle reflète les dépenses réalisées venant enrichir le patrimoine de la collectivité.

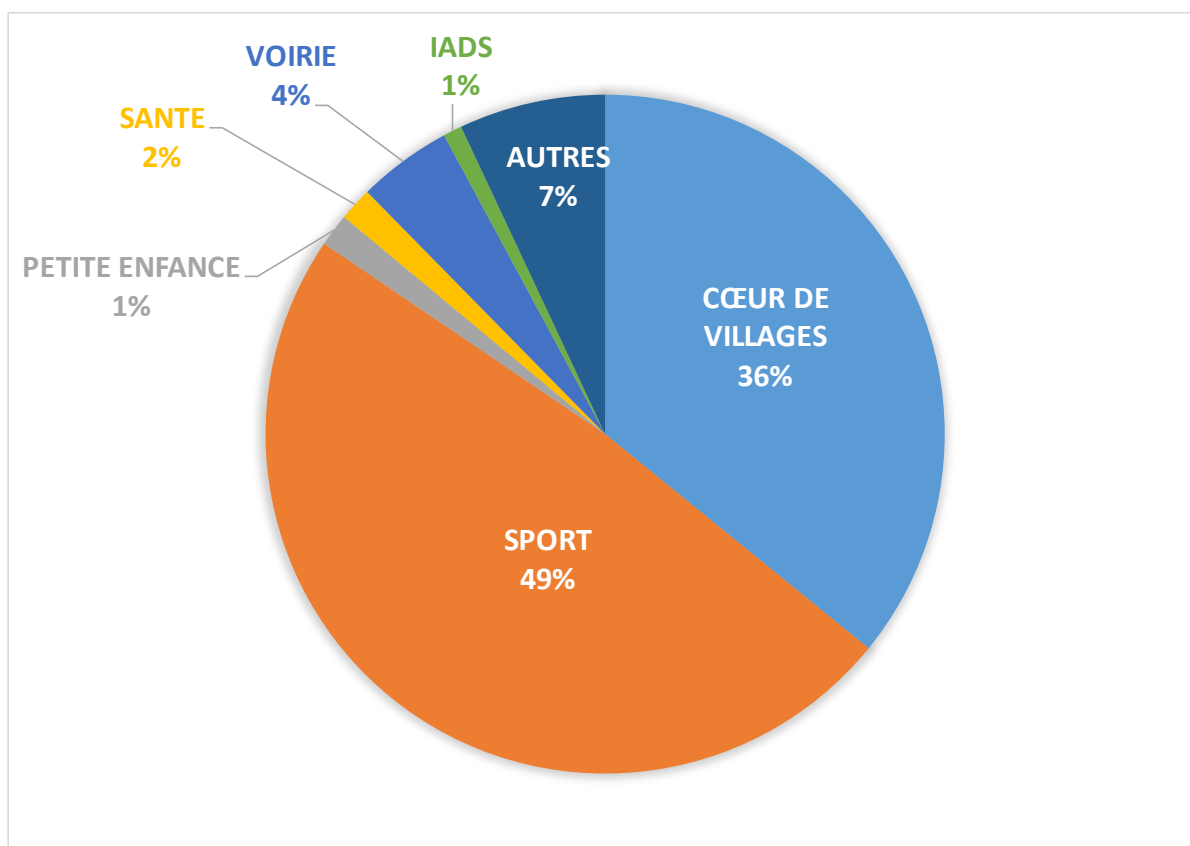


Elle est financée essentiellement par :

- l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement
- les excédents capitalisés sur les exercices précédents

INFORMATIONS FINANCIÈRES

La répartition des dépenses d'équipement par secteurs d'intervention est la suivante :



Les principales opérations d'investissement 2017 sont :

- Les gymnases de Fay aux Loges et Vitry aux Loges
- Les cœurs de village de Bouzy la Forêt, Saint martin d'Abbat et Sury aux Bois

Compte tenu des résultats reportés des exercices précédents, l'année 2017 se solde par :

- Un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 1,56 M€
- Un excédent cumulé de la section d'investissement de 1,61 M€

Par ailleurs, la CCL gère 3 budgets annexes :

- Le service d'assainissement non collectif
- La zone d'activité des Loges
- La zone d'activité de Saint Germain